

à dire au sujet de l'honnêteté et de l'intégrité du juge en chef. Voici cependant la question que je pose au ministre. Les légistes de la Couronne ont-ils dit que si l'on accordait, moyennant caution, la liberté provisoire à M. Banks qui était accusé de conspiration et que ce dernier disparaissait aux États-Unis, la Couronne devrait se borner à confisquer la caution? Ont-ils fait cette déclaration?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant sait très bien, ou du moins il devrait sûrement savoir, que le tribunal n'ignorait pas que les délits dont il était saisi au moment où la caution a été établie ne justifiaient pas l'extradition. Je suppose que lorsqu'il a exercé ses pouvoirs discrétionnaires, le juge en chef a considéré toutes les questions pertinentes avant de demander une caution; le seul fait qu'on se soit vivement opposé à l'octroi d'une caution démontre clairement que toutes les explications pertinentes ont été fournies à ce moment-là au tribunal.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cela ne répond pas à la question. Les représentants de la Couronne ont-ils fait savoir au juge en chef que la mise en liberté sous caution de M. Banks pourrait, étant donné les circonstances, permettre à M. Banks de disparaître sans être passible d'une peine? N'a-t-on pas prévenu le juge en chef de cela? Car, après tout, les juges comptent sur les conseillers juridiques.

M. Langlois: Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être de poser ma question complémentaire au ministre de la Justice. Il y a quelques jours, j'ai demandé au ministre d'instituer une commission d'enquête sur toute l'affaire de Hal Banks, à cause des rumeurs selon lesquelles certains députés du côté du gouvernement et certains hauts fonctionnaires seraient impliqués dans le gâchis qu'est l'affaire Banks. Le ministre étudierait-il l'opportunité d'instituer cette commission afin de tirer toute l'affaire au clair?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, le gouvernement précédent avait institué une enquête à la suite de laquelle un rapport a été présenté au gouvernement actuel. J'estime qu'on a pris toutes les mesures pertinentes pour que justice soit faite. Je ne crois pas qu'une nouvelle enquête soit motivée. Mais, bien entendu, je parle en ma propre qualité de ministre de la Justice et je suis disposé à demander à mes collègues ce qu'ils pensent de la proposition.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Puis-je poser au ministre de la Justice une question supplémentaire? Est-il bien vrai que M. Banks ne s'est pas présenté, comme il devait le faire aujourd'hui, le 14 septembre, pour en appeler de sa condamnation à cinq ans de prison?

L'hon. M. Favreau: M. Banks n'a pas comparu aujourd'hui, monsieur l'Orateur. L'appel a été remis jusqu'à demain. Si demain Banks ne se présente pas devant le tribunal pour en appeler de sa sentence, le procureur a été chargé de proposer que l'appel soit rejeté et d'aviser sans délai à la confiscation du cautionnement.

LES CÉRÉALES

MOOSE-JAW (SASK.)—FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS DE SÉCHAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. B. S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Vendredi dernier, l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre a posé une question au ministre de l'Agriculture reproduite intégralement à la page 8067 du compte rendu. La partie principale de la question est ainsi conçue:

Le ministre voudrait-il prendre des mesures pour assurer le fonctionnement intégral de l'outillage d'essorage du grain dans cet élévateur, afin que le grain gourd et humide soit préparé pour la commercialisation ou l'entreposage?

Le ministre a répondu qu'il serait heureux de porter la demande de l'honorable député à l'attention de la Commission des grains. L'expédition des céréales vers des élévateurs autorisés relève de la Commission canadienne du blé. Si la Commission canadienne du blé ordonnait que des céréales soient entreposées dans l'élévateur du gouvernement à Moose-Jaw ou dans tout autre élévateur du gouvernement fédéral, la Commission des grains serait prête à manutentionner les céréales qui auraient besoin d'être séchées. Les installations complètes de séchage pourront être utilisées.

LES TRANSPORTS

PRODUCTEURS DE HARICOTS—PÉNURIE DE CARGOS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. E. Cardiff (Huron): Je voudrais poser une question au ministre des Transports et y appeler l'attention du ministre de l'Agriculture et du ministre du Commerce. Leurs fonctionnaires pourraient peut-être en prendre note. Il y a une semaine ou plus, j'ai informé le ministère des Transports que les planteurs de haricots du sud de l'Ontario avaient un pressant besoin de navires pour l'expédition et j'ai demandé qu'on prenne des mesures à ce propos. Le ministre peut-il me dire si l'on a réalisé des progrès jusqu'ici ou si l'on doit